Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 10:21:02 AM
From: [redacted] Représentants [redacted]
Sent: Thu, 13 Feb 2025 20:47:40
To:
Cc: [redacted] Representatives / Représentants [redacted]
Subject: FW: Programme d'études offert dans plus d'un établissement - REP-2025-0166- Due 12-Feb-25
Importance: Normal
Sensitivity: None
Attachments:
~WRD0000.jpg;

Bonjour,

Depuis le 8 novembre 2024, les titulaires d'un permis d'études postsecondaires doivent être inscrits à l'EED mentionné sur leur permis. Si un titulaire de permis d'études souhaite fréquenter plus d'un EED à la fois, il doit demander un permis d'études pour chaque EED où il a l'intention d'étudier. Les élèves de niveau primaire ou secondaire dont le permis n'autorise que des études à ce niveau doivent demander un nouveau permis d'études en prolongeant leur permis actuel afin de poursuivre des études au niveau postsecondaire.

Veuillez prendre note, si un étudiant passe d'un centre de formation professionnelle à un autre, il n'est pas obligé de demander un nouveau permis d'études, mais il devra obtenir un nouveau CAQ.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web : Changer d'établissement d'enseignement ou de programme - Canada.ca

Merci.

The Immigration Representatives Mailbox

De :
Envoyé : 16 janvier 2025 12:24
À : Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-Representantsimmigration.IRCC [redacted]
Cc :
Objet : Programme d'études offert dans plus d'un établissement

Bonjour,

Je suis à l

Avec les derniers changements aux règlements et politiques entourant le changement d'établissement j'aimerais comprendre l'impact de ces changements pour les étudiants étrangers actuels et à venir dans nos programmes offerts dans 2 établissements ou de manière délocalisée en région.

. est une école publique spécialisée en tourisme, hôtellerie et restauration. Nous offrons des programmes d'études délocalisés dans des cégeps partenaires (public) en région. Différentes formules existent selon les programmes, soit les étudiants font toute leur formation dans le cégep en région, soit l'étudiant fait 4 sessions dans le

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

cégep en région et 2 sessions directement à Actuellement, les lettres d'acceptation sont émises par avec le numéro de EDD de et la mention du cheminement avec le cégep partenaire. C'est qui valide auprès de l'IRCC toutes les lettres d'acceptation ou preuve d'inscription dans le cas d'un renouvellement de permis d'études.

Pour nos étudiants actuels qui n'ont pas d'établissement d'enseignement désigné d'inscrit sur leur permis d'études. Y a-t-il un enjeu à poursuivre leur programme comme prévu. Par le passé on n'a jamais demandé à l'étudiant d'aviser l'IRCC d'un changement d'établissement, car tout au long de la formation peut-importe où ils suivent leur formation, ils sont considérés par nous et le cégep en région comme étudiant de

Pour les étudiants admis pour la session débutant en août 2025, nos lettres d'acceptation sont toujours avec le numéro de EDD de et une description du cheminement avec le cégep partenaire en région, comment sera délivré le permis d'études ? Quel sera l'impact sur la possibilité pour l'étudiant de poursuivre son cheminement dans l'établissement partenaire et à

Nous avons aussi un programme universitaire offert conjointement par où les étudiants suivent environ 1/3 des cours du programme à l et 2/3 des cours à et généralement des cours dans les 2 campus à la même session. Encore une fois, quels sont les impacts de ces changements pour ces étudiants ?

D'avance [redacted] précisions et votre précieuse collaboration.